

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES
Séance du 9 décembre 2019**

Délibération n°2019-48

Suite à la convocation en date du 29 novembre 2019, le conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gérard CREUZET, s'est réuni le 9 décembre 2019 à 13h30 et a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil d'administration a voté les droits et frais d'inscription 2019/2020 lors de la séance du 8 juillet 2019. Il est proposé de modifier le tableau des droits et frais d'inscription 2019/2020 en distinguant les étudiants du niveau master ayant débuté leur formation en France avant la rentrée universitaire 2019 de ceux ayant débuté leur formation en France à compter de la rentrée universitaire 2019.

DELIBERATION :

Le conseil d'administration approuve les droits et frais d'inscription de l'année universitaire 2019/2020 ci-dessous :

Membres élus présents et représentés : 29

Résultat du vote : 19 voix « pour », 9 voix « contre », et 1 abstention

Le président de l'Ecole Centrale de Nantes



Gérard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le ..11/12/2019
La présente délibération a été publiée le ..11/12/2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Récapitulatif droits inscription / frais formation (établissement) Année universitaire 2019/20

Programme	Profil étudiants	Taux Droits inscription (définis par décret)	Taux Droits réduits (définis par décret)	Frais d'établissement	Source	Commentaires	Assujéti à la CVEC de 91 € oui : si non-présent physiquement à l'école : oui : si non-présent physiquement toute l'année : non Non
Master ayant débute leur formation en France avant la rentrée universitaire 2019	étudiants dont le cursus a débute avant le 01/09/2018 (y compris redoublants)	601 €	401 €	- €	arrêté 19/04/2019 MESRI		
	étudiants inscrits à partir du 01/09/2018 (y compris redoublants)	2 500 €	1 667 €	- €	arrêté 19/04/2019 MESRI		
	étudiants avec droits différenciés	3 770 €	2 513 €	- €	arrêté 19/04/2019 MESRI		
	Apprentis et stagiaire de formation continue (FC)	- €	- €	- €			
	VAE	- €	- €	5 000 €	délib CA 2017-20		
	FAstrack internationaux (y compris redoublants)	3 770 €	2 513 €	8 230 €	arrêté 21/04/2019 MESRI+ délib CA 2018-14		
	Redoublant international M2 ou redoublant européen M1/M2	243 €	159 €		arrêté 19/04/2019 MESRI	Pour les étudiants ayant déjà fait un M1 à l'école	
	M2 international	243 €	159 €	3 757 €	arrêté 19/04/2019 MESRI		
	M2 européen ou assimilé	243 €	159 €		arrêté 19/04/2019 MESRI		
	Redoublant international M1	243 €	159 €		arrêté 19/04/2019 MESRI	Conformément au FA initial, l'étudiant paie sa 2eme année en fonction des termes du contrat	
Master Erasmus Mundus présent	Master Erasmus Mundus présent	- €	- €	+ frais de partenariat précisés dans les conventions			
	M1 international	3 770 €	2 513 €	5 230 €	arrêté 21/04/2019 MESRI+ délib CA 2018-12		
	M1 européen ou assimilé	243 €	159 €		arrêté 19/04/2019 MESRI		
	M2 international	3 770 €	2 513 €	2 230 €	arrêté 19/04/2019 MESRI + délib CA 2018-12		
	M2 européen ou assimilé	243 €	159 €		arrêté 19/04/2019 MESRI		
	M2 admis dans le cadre d'un accord international de Double Diplôme			frais avec exonération selon accords signés	arrêté 19/04/2019 MESRI	exemple : accords internationaux (UL (Liban), AIAC (Maroc), ...)	
	Redoublant international	3 770 €	2 513 €		arrêté 19/04/2019 MESRI		
	Redoublant européen	243 €	159 €		arrêté 19/04/2019 MESRI		
	Master Erasmus Mundus présent inscrit	- €	- €	+ frais de partenariat précisés dans les conventions			
	Doutorant Erasmus	Master Erasmus Mundus présent inscrit	380 €	253 €	- €	arrêté 19/04/2019 MESRI CA 06/06/2016	
structures composites		- €	- €	10 000 €	délib CA 2019-15		
RAARE		- €	- €	15 000 €	délib CA 2018-10		
UCAS		- €	- €	6 000 €	délib CA 2018-10		
MDC		- €	- €	16 000 €		payé intégralement à AUDENCIA	
APTE		- €	- €	16 000 €		payé intégralement à AUDENCIA	
2019 Erasmus Campus		- €	- €	200 €	délib CA 2018-22	payé intégralement à l'Université de Nantes	
Master		- €	- €	1 750 €	délib CA 2018-21		
DE Nantes Centre des Ingénieries		- €	- €	- €	délib CA 2019-16		
DE Wernin Maitre		- €	- €	6 000 €	CA 06/06/2016		
Fondation Maitre	Stagiaires FC	- €	- €	3 000 €	CA 06/06/2016		
	FMI Année	- €	- €	200 €		* Dont 23 euros au titre de l'arrêté du 19 avril 2019	
	FMI semestre	- €	- €	200 €		* Dont 23 euros au titre de l'arrêté du 19 avril 2019	
Ateliers pour non diplômés avant le passage devant le docteur de l'Université				1 500 €			